Paris, le 8 mars 2019, 17h35

LARGE SUCCÈS DE L'OPA SUR KENOLKOBIL PLC
TAUX DE DÉTENTION FINAL DE 97,6 %
RACHAT OBLIGATOIRE ET RETRAIT DE LA COTE PRÉVUS

L'Autorité des Marchés Financiers du Kenya a promulgué le résultat définitif de l'OPA lancée par Rubis Énergie sur les actions non initialement détenues de KenolKobil. Il est ainsi confirmé que :

- au terme de l'opération, Rubis détiendra 97,6 % des actions émises de KenolKobil ;
- Rubis a reçu les approbations de l'Autorité de la Concurrence du Kenya, de la Commission de la Concurrence COMESA et l'accord de la Commission de Régulation de l'Énergie, levant ainsi toutes les conditions telles qu'indiquées dans le prospectus d'offre du 20 décembre 2018.

En conséquence les opérations de transferts de titres débutent ce jour.

En accord avec les Autorités des marchés financiers du Kenya, Rubis envisage de lancer une procédure de rachat obligatoire des actions résiduelles au prix de 23 KES par action. Les détails concernant cette opération seront adressés aux actionnaires concernés.

Comme indiqué dans le prospectus, Rubis prévoit de lancer une procédure de retrait de la cote de la Bourse de Nairobi.

Rubis est désormais en mesure de procéder à l'intégration de sa nouvelle filiale, en termes comptable et de gouvernance.

Sur la base du prix d'offre de 23 KES par action sur la totalité du capital (post rachat obligatoire), le montant total déboursé par Rubis attendrait 312 M€, financé entièrement par tirage sur des lignes de crédit.

Prochain rendez-vous :

Résultats Annuels 2018 le 12 mars 2019 (après Bourse)

Contact Presse
PUBLICIS CONSULTANTS – Aurélie GABRIELI
Tél : 01 44 82 48 33

Contact Analystes
RUBIS – Relation Investisseurs
Tél : 01 44 17 95 95